



MAIRIE DE NANTERRE

**SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE
LUNDI 29 JUIN 2009**

C'est en présence de G.QUILIN, F. CHOUAIKH, Adjointes au Maire, O. SIMEON, B. FEAUGAS, conseillères municipales, que N. ZBIDA, responsable de l'animation du conseil de quartier du Centre, ouvre la séance.

Depuis septembre 2008, une nouvelle méthode de travail, dans le suivi et l'animation du conseil de quartier du centre, a été engagée. Le collectif d'animation a ainsi élaboré un calendrier de travail et des thèmes à traiter en atelier et conseil de quartier jusqu'au mois de juin 2009.

Trois ateliers se sont constitués.

Atelier 1 : « Mieux vivre ensemble » : manifestations artistiques et culturelles

Une personne s'était inscrite dans cet atelier. Celle-ci a été contactée pour participer à la préparation de Parade(s) et à celle de la fête de quartier du Vieux Pont / Centre.

Atelier 2 : « Gestion de l'espace public » : voirie, circulation, stationnement

L'ensemble des travaux menés cette année entre dans cette thématique.
L'atelier s'est donc réuni à deux reprises pour approfondir les dossiers suivants :

Circulation – Stationnement – Vitesse

Les habitants ont souhaité avoir des précisions sur les rôles respectifs des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), des agents de la tranquillité publique et de la Police Nationale. Des réponses ont été apportées dans le compte-rendu du conseil de quartier. Sur la vitesse excessive des véhicules et le stationnement gênant, cette question doit être approfondie. Une visite sur le terrain pourrait être programmée à la rentrée pour identifier les lieux où ces dysfonctionnements sont repérés de manière régulière.

Intervention des habitants :

« Les trottoirs de la rue du Bois Joly viennent d'être refaits afin de les rendre plus facilement accessibles aux piétons. Entre le début de la rue du Bois Joly au niveau de la rue Henri Barbusse et avant le virage, le trottoir est élargi. Les mêmes voitures y stationnent régulièrement et bloquent le passage des piétons. Ces derniers se trouvent dans l'obligation d'emprunter la chaussée. Pourquoi aucun obstacle n'a été installé à cet endroit au moment de la réfection de la rue ? Je précise par ailleurs que ces véhicules ne sont jamais verbalisés. »

⇒ Le chef de projet a transmis ces éléments aux services techniques. Ils se rendront sur place et interviendront si cela est nécessaire.

« Le dimanche, la rue Castel Marly est fermée à la circulation et est rendue inaccessible par le stationnement de camions. En cas d'urgence, cela complique l'intervention des pompiers ou du SAMU. »

⇒ L'organisation d'un marché induit nécessairement des contraintes, notamment en matière de circulation. Les jours de marché, une partie de la rue Castel Marly est effectivement fermée. En cas de nécessité, les véhicules qui doivent intervenir en urgence peuvent emprunter le début de la rue Castel Marly, récupérer le boulevard du Sud Est pour rejoindre la place Gabriel Péri ou la place des belles femmes. Aussi, un placier est chargé de placer les commerçants et d'organiser le stationnement des camions pendant le marché. Il sera interpellé sur cette question.

« La collecte des ordures ménagères s'opère sur des créneaux où la circulation est dense, et notamment aux heures d'entrée des écoles au Vieux Pont. »

⇒ Le projet d'optimisation de la collecte des déchets a pointé la nécessité de réétudier les circuits dans la perspective de générer le moins de nuisances possibles. Cependant, les horaires restent contraints par ceux des agents, les sens de circulation, les trajets... A noter tout de même que la réduction des passages devrait sensiblement améliorer la situation.

Toutes ces remarques posent, selon G. QUILIN, des questions de fond. *« Le centre ancien a-t-il en effet vocation à supporter autant de flux de voitures ? Les rues de ce secteur sont étroites et occasionnent rapidement des embouteillages si une discipline en matière de stationnement ou de circulation n'est pas respectée. Une réduction du flux de voitures serait nécessaire pour que le partage de l'espace public soit viable. La perspective de mettre les rues du centre-ville en zone 30 modifierait déjà fondamentalement l'organisation de la circulation en donnant de fait une place plus importante aux piétons. »*

Un débat s'engage alors sur la question de la piétonisation du centre ancien. Un habitant intervient : *« je partage effectivement l'idée que vieux centre n'est pas adapté à un flux de voitures aussi important. Ne pourrions-nous pas envisager d'expérimenter la piétonisation du centre ancien ?... Une journée par mois dans un premier temps ? »*

Un commerçant s'inquiète : *« Lorsque les rues du centre sont fermées à la circulation pour des initiatives telles que Parade(s) ou la Ferme Géante, cela rend notre travail plus difficile. Avant toute décision, il serait opportun de faire une enquête auprès des commerçants pour recueillir leur point de vue sur cette éventuelle piétonisation. »*

Un habitant rétorque : *« Ce sont des questions d'organisation et de modification des habitudes. A l'usage, et avec le temps, des expériences de ce type ont très bien marchées ailleurs. Prenez l'exemple des villes de Pontoise et de Saint Denis, alors que les commerçants étaient sceptiques au départ, ils en sont aujourd'hui très satisfaits. »*

Un habitant ajoute : *« dans le centre-ville, il existe deux places où les habitants peuvent s'arrêter pour prendre un verre, se détendre : la Place Gabriel Péri et la Place Fellini. Sinon, il n'y a que des voies de circulation. Et on se rend compte que les deux places qui ont été conçues pour les piétons sont les plus vivantes du centre-ville. Les habitants sont en demande de ce type d'espace. La piétonisation occasionnelle de certaines rues peut être un moyen de rendre ce secteur plus vivant et plus attractif. »*

Amélioration du réseau cyclable

Une visite à vélo a été organisée ainsi qu'un échange en collectif et en conseil de quartier. L'atelier a remis à la Ville un certain nombre de propositions d'améliorations. Les réponses des services sont jointes en annexe.

Intervention de Monsieur MATHYS, Président de l'ABERPA :

« Sur les propositions faites suite à la visite vélos du 27 mars, nous souhaiterions connaître les travaux retenus et les dates de réalisation prévisionnelles. »

Atelier 3 : « Fonctionnement des squares du centre-ville »

Les parcs et jardins sont fréquemment l'objet d'incivilités récurrentes et d'actes de malveillance divers. Les désordres constatés sont de deux natures : occupation intempestive des lieux (de jour comme de nuit) par des publics « perturbateurs » et dégradations du mobilier et des espaces verts. Face à ces éléments de constat sur les problèmes d'occupation inappropriées des parcs et jardins, la municipalité a souhaité prendre un certain nombre de dispositions pour faire évoluer la situation dans un sens positif.

Les dysfonctionnements repérés dans le square Chanzy ont fait l'objet de nombreux débats en réunion publique. Le caractère isolé de ce square conduit à ce que ce soit l'un de ceux qui pose le plus de problèmes notamment au cours de la période estivale. A court terme, il a été décidé de le fermer au public.

L'aménagement du square JB Lebon a coûté 390 000€ à la ville, et il avait été envisagé une deuxième tranche pour 305 000€. En regard des problèmes de dégradations importants rencontrés, il est proposé de renoncer à de nouveaux aménagements en l'état. Un nouveau projet urbain devra être réfléchi dans ce secteur. Néanmoins, une remise en l'état du square actuel est en cours de réflexion.

Intervention d'un habitant : *« j'ai découvert récemment qu'un atelier a été constitué dans le centre-ville pour participer à l'élaboration des initiatives culturelles telles que Parade(s) ou la fête de quartier. Je me réjouis pour ma part de l'existence de ce groupe de travail. Aussi, il me paraîtrait intéressant de réfléchir, dans le cadre de cet atelier, à la production d'interventions artistiques ponctuelles dans les squares et jardins qui rencontrent des dysfonctionnements. Ce type de proposition peut constituer une piste intéressante de réflexion et d'amélioration du fonctionnement de ces espaces. Le service culturel de la ville pourrait en être partie prenante. L'art, la culture ne sont pas la panacée, mais ils peuvent être générateur de perceptions et de liens nouveaux dans le quartier »*

Intervention des habitants - Questions diverses

Monsieur MATHYS : *« le plan de ville sur le boulevard Balzac, face au Centre commercial n'a toujours pas été installé. Par ailleurs, d'après une information d'Eau et Force, les travaux de remplacement des canalisations au plomb sont programmés en 2011 dans notre secteur. Est-il prévu un remplacement anticipé pour des rues dont des travaux de voirie seraient programmés ? Quels sont les travaux planifiés par type de réseau pour les années 2009 à 2013 ? »*

Information :

Décision de la Ville de céder l'immeuble situé 16, rue de l'Eglise à la SA HLM Le Logement Français, en vue de la réalisation d'une résidence sociale pour jeunes travailleurs. Le 3 rue de l'Eglise a été préempté par la ville, suite au relogement de l'ensemble des habitants. Le motif de la préemption était « lutter contre l'habitat indigne et promouvoir une opération de logement social ». La Ville a demandé à la SA HLM Le Logement Français d'étudier la possibilité d'étendre le projet du 16 rue de l'Eglise, en intégrant le 3.

Nadia ZBIDA conclut la réunion en remerciant les personnes présentes.

ANNEXE

ATELIER: Réseau cyclable

RECAPITULATIF DES DEMANDES ET PROPOSITIONS suite à la visite vélo du 27 mars 2009

Etaient présents:

Nadia ZBIDA (Conseillère municipale, responsable de l'animation du quartier du Centre) Michel MATHYS (Association ABERPA, membre du collectif)

Claude BARBE (Naturellement Nanterre, membre du collectif), M. FIORUCCI (Membre du collectif), M. LURASCHI (Membre du collectif),

Hélène DE LA PORTE (Mairie - Direction Vie Citoyenne - Chef de projet quartier du Centre) Elodie MARNOTTE-HAMAIDE (Mairie - Direction Infrastructure - Division préétudes)

Lieu	Objet de la demande (Nom demandeur)	Propositions du collectif	Réponses
Thème 1: amélioration du fléchage directionnel (Jalonnement) et signalisation verticale			
Passage couvert Hôtel de ville	Manque une flèche indiquant la continuité de l'itinéraire vers La Défense via le parvis (M. Barbe et M. Luraschi)	Installation d'un jalonnement au niveau des rampes d'accès au parvis et en haut de la rampe côté tour A	Ce n'est pas possible (un ARRETE de 1975 qui interdit la circulation des vélos sur le parvis).
Rue Marcelin Berthelot (Victor Hugo vers Croizat)	Faciliter la compréhension de l'itinéraire (M. Mathys)	Pose d'un panneau "Reprise de l'itinéraire vers Université à 300 m"	Il n'est pas nécessaire de multiplier les panneaux.
Angle Mail Croizat/Bd Raspail	Corriger les erreurs de fléchage (M. Mathys et M. Barbe)	Remplacer flèche par flèche "La Défense"	Nous allons faire une visite de terrain avec le centre technique dans l'été 2009
Angle Mail Croizat /allée piétonne vers allée La Fontaine	Manque une flèche direction Université ou/et Petit Nanterre (M. Mathys)	Réorienter flèches Hôtel de ville ou déplacer le poteau.	
Angle rue Becquet/avenue de la République	Panneau mal orienté	Ajouter une flèche Réorienter le panneau	
Thème 2: amélioration du marquage au sol			
Rampes de l'Hôtel de ville	Faciliter la compréhension de l'itinéraire par repérage au sol (M. Barbe)	Installation de logos au sol au début de chaque rampe	Fait
Rue Marcelin Berthelot (Victor Hugo vers Croizat)	Faciliter la compréhension de l'itinéraire par repérage au sol (M. Barbe)	Installation de 3 ou 4 logos vélos au sol (Comme sur l'allée La Fontaine, devant la pharmacie)	Ce n'est pas nécessaire, dans le sens de circulation le vélo est considéré comme un autre véhicule. Les picots vélos sont à utiliser pour les entrées/sorties et les intersections.
Trottoir angle rue Berthelot/ Bd Balzac	Refaire marquage suite à réfection de l'enrobé rouge (M. Luraschi)		Non, les vélos ne doivent plus être sur le trottoir (code de la route).
Bd Raspail devant la place de livraison Intermarché	Améliorer la sécurité: marquage interrompu. Danger potentiel (M. Fiorucci)	En attente réponse.	Le marquage est interrompu car il y a une place de livraison. Il faudrait procéder à des observations mais cela nécessite des moyens humains.
Avenue Benoit Frachon	Sas vélo angle bd de la Seine: marquage effacé (M. Luraschi)	Marquage à reprendre	ok sera fait pour septembre 2009
Bd de la Seine angle RN186	Marquage sur trottoir effacé	Marquage à reprendre	à effacer: les vélos ne doivent plus être sur le trottoir (code de la route)
Thème 3: discontinuité du réseau			
Allées Jean de la Fontaine et Courteline	Pas de lisibilité du parcours car interruption du jalonnement et marquage confus	En attente réponse.	Les réflexions sur les zones 30 sont à mener. Quand les aménagements type zone 30 seront réalisés : le double sens cyclable sera possible.
Carrefour allée Courteline/Bd Raspail/Bd Mansart	Pas de lisibilité du parcours vers itinéraire Université et Hôtel de ville (M. Fiorucci)	Sas vélo devant Cocc'i market (Courteline) et jalonnement vers Université au pied de la passerelle Mansart et vers Hôtel de ville	Il faut procéder à des observations dès qu'un technicien peut se libérer. Une visite de terrain avec le centre technique doit se faire dans l'été 2009
Boulevard Raspail	Manque itinéraire cyclable dans le sens passerelle Mansart vers HDV (M. Fiorucci, M. Barbe, M. Mathys)	Etudier la faisabilité sur trottoir après dépose des poteaux bois et enterrement réseau	Le foncier appartient à la RATP et nous ne sommes pas en mesure de réaliser les études en interne à la mairie.
Boulevard Pascal	Etudier la faisabilité d'un itinéraire vélo (M. Barbe)	En attente réponse.	
Rue de Courbevoie (Section Raspail/Picasso)	Faciliter la compréhension de l'itinéraire (repérage)	Pose d'un panneau "Reprise de l'itinéraire vers la défense à 200 m" et logo vélos	Il n'est pas nécessaire de multiplier les panneaux.
Thème 4: stationnement gênant ou circulation à sens inverse sur piste cyclable			
Bd de la Seine (Section RN186/gare RER)	Une voiture mal stationnée	Demande d'intervention de la police	
Rue Rigault (section gare RER/rue Ponçerville)	Un camion et une camionnette mal stationnés	demande d'intervention de la police et du surveillant de voirie.	
Rue Victor Hugo (Section Parmentier/Bobillot)	Périodiquement des voitures empruntent la piste cyclable ou la chaussée à contre-sens (M. Fiorucci)	pose d'un potelet au milieu de la piste bidirectionnelle comme devant la pharmacie de la gare;	Fait
Rue Victor Hugo devant le commissariat	Même avec autorisation, les véhicules de police roule vite et même sur la piste au-delà du collège	Pose d'un panneau de signalisation pour les cyclistes dans le sens gareHDV de type: "attention véhicules de police à contre sens"	Non

Itinéraire de la visite vélo:

rue Victor Hugo - rue Berthelot - Mail Croizat - bd Mansart jusqu'au bd Soufflot puis retour - allée Georges Sand - allée Courteline - bd Pascal - rue de la gare - rue Paul Doumer - rue Gallieni - rue Becquet - avenue de la Commune de Paris - bd de la Seine - rue Rigault - rue Victor Hugo